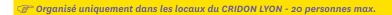
#### **DROIT CIVIL DE LA FAMILLE**

# Atelier liquidatif n°1: les principes de base pour liquider une succession







## **OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE**

- · Ensuite des réformes opérées par les lois du 3 décembre 2001 et du 23 juin 2006, les règles relatives aux liquidations des successions ont évolué
- · Cette formation rappelle les principes de base en matière de rapport et de réduction des libéralités, au moyen de nombreux cas pratiques



## MÉTHODE ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

· Cas pratiques



## SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

- · Plan détaillé
- · PowerPoint
- · Cas pratiques



#### **FORMATEURS**

Danièle MORELLO et Sébastien RICHARD Juristes consultants du CRIDON LYON



#### DURÉE

7h ou 3h30

### MODALITÉ D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

évaluation des objectifs de la formation et de son organisation

#### **MODALITÉ DE SUIVI**

remise d'une attestation de fin de formation







PRÉ-REQUIS

Débutant



#### **PLUS-VALUE**

- Bien aborder
  les techniques
  liquidatives
- Approfondir
  des connaissances



## ATELIER LIQUIDATIF N°1: LES PRINCIPES DE BASE POUR LIQUIDER UNE SUCCESSION

# Plan d'intervention



# LA RÉDUCTION DES LIBÉRALITÉS



- · Opérations préalables
  - la détermination de la quotité disponible et de la réserve
  - l'imputation des libéralités
- · La réduction proprement dite
  - l'exercice de l'action
  - le calcul de la réduction
  - les modalités de règlement de la réduction



# LE RAPPORT DES LIBÉRALITÉS



- · Le mécanisme du rapport
- · Le montant du rapport
- · Le règlement du rapport